





Par mesure de sécurité et de prévention incendie, les barbecues sont autorisés du jour de l'ouverture jusqu'au 14 mai. Ils sont interdits dès le 15 mai. Les planchas à gaz restent autorisées durant toute la saison.

De l'ouverture au 14 mai	Du 15 mai à la fin de l'année
BARBECUE 	BARBECUE 
PLANCHA 